

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

AOÛT 2026

PRINCIPALES TENDANCES

A fin août 2026 et en comparaison avec la même période de l'année 2025, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 9,9% provenant notamment des effets conjugués de :

- la hausse de 20,8% des impôts directs (+2.882 MDH) suite à l'augmentation de 39,1% de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+1.416 MDH), de 46,4% de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+934 MDH) et de 7,3% de la taxe sur les services communaux (+327 MDH) ;
- la hausse de 10% des impôts indirects (+1.635 MDH) qui s'explique principalement par la hausse de 12,2% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (+1.663 MDH);
- la diminution des recettes non fiscales de 17,4% (-982 MDH), provenant notamment de la baisse de 31,6% des fonds de concours (-665 MDH) et de 63,5% des subventions (-618 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 52,4% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 2,8% (+516 MDH) en raison notamment de la hausse de 3% des dépenses des autres biens et services (+274 MDH) et de 3,1% des dépenses de personnel (+256 MDH) ;
- des dépenses d'investissement passant de 9.894 MDH à fin août 2025 à 12,7 MMDH à fin août 2026, soit une augmentation de 28,3% (+2.799 MDH).

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin août 2026, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 20,5 MMDH contre un solde ordinaire positif de 17,5 MMDH un an auparavant ;
- un excédent global de 10 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 2.252 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 9.613 MDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 2.057 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 10 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2026.

Excédents globaux

A fin août 2026, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2026 (10 MMDH) et des années antérieures ont été de 73 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Août 2025	Prévisions 2026	Août 2026	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	<u>35 803</u>	<u>50 244</u>	<u>39 338</u>	<u>78%</u>	<u>9,9%</u>
1.1- Recettes fiscales :	30 152	41 946	34 669	83%	15,0%
Impôts directs	13 861	23 279	16 743	72%	20,8%
Impôts indirects	16 291	18 667	17 926	96%	10,0%
1.2- Recettes non fiscales :	5 651	8 298	4 669	56%	-17,4%
Domaine (recettes domaniales)	507	870	857	99%	69,0%
Redevance OTDP ¹ communal	765	1 604	807	50%	5,5%
Fonds de concours et subventions	3 075	3 058	1 792	59%	-41,7%
Autres recettes	1 304	2 766	1 213	44%	-7,0%
2- DEPENSES ORDINAIRES	<u>18 353</u>	<u>39 449</u>	<u>18 869</u>	<u>48%</u>	<u>2,8%</u>
2.1- Biens et services :	17 371	38 257	17 901	47%	3,1%
Personnel	8 256	14 833	8 512	57%	3,1%
Autres biens et services	9 115	23 424	9 389	40%	3,0%
2.2-Intérêts de la dette	982	1 192	968	81%	-1,4%
3- SOLDE ORDINAIRE	<u>17 450</u>	<u>10 795</u>	<u>20 469</u>		
4- INVESTISSEMENT²	9 894	64 328	12 693	20%	28,3%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	13	-17	7		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	2 044	-3 126	2 245		
7- EXCEDENT³	<u>9 613</u>	<u>-56 676</u>	<u>10 028</u>		
8- FINANCEMENT² :	<u>-9 613</u>	<u>56 676</u>	<u>-10 028</u>		
Recettes d'emprunt	897	10	2 359		
Remboursement du principal de la dette	-1 717	-2 412	-1 588		
Variation de l'excédent	-8 793	59 078	-10 799		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Août 2025	Prévisions 2026	Août 2026	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	30 152	41 946	34 669	83%	15,0%
IMPÔTS DIRECTS	13 861	23 279	16 743	72%	20,8%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	4 484	8 684	4 811	55%	7,3%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	3 296	7 363	3 517	48%	6,7%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	443	919	427	46%	-3,6%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	2 014	2 551	2 948	116%	46,4%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	1 867	1 969	3 102	158%	66,1%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	1 757	1 793	1 938	108%	10,3%
IMPÔTS INDIRECTS	16 291	18 667	17 926	96%	10,0%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	13 674	13 300	15 337	115%	12,2%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	329	491	222	45%	-32,5%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	645	961	712	74%	10,4%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	172	254	162	64%	-5,8%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	225	498	237	48%	5,3%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	163	179	176	98%	8,0%
<i>Taxe de séjour</i>	223	360	235	65%	5,4%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	304	301	333	111%	9,5%
<i>Autres impôts indirects</i>	556	2 323	512	22%	-7,9%
RECETTES NON FISCALES	5 651	8 298	4 669	56%	-17,4%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	507	870	857	99%	69,0%
<i>Redevance OTDP communal</i>	765	1 604	807	50%	5,5%
<i>Fonds de concours</i>	2 102	300	1 437	479%	-31,6%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	463	1 029	523	51%	13,0%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	0	341	0	0%	
<i>Subventions</i>	973	2 758	355	13%	-63,5%
<i>Recettes diverses</i>	841	1 396	690	49%	-18,0%
TOTAL DES RECETTES	35 803	50 244	39 338	78%	9,9%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	6 925	2 397	30 016	39 338
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	449	240	7 503	8 192
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	449	231	4 838	5 518
<i>Produits des services</i>	0	0	770	770
<i>Produits des biens</i>	0	9	1 895	1 904
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	240	0	8 515	8 755
Taxe de services communaux	240	0	4 571	4 811
Taxe professionnelle	0	0	3 517	3 517
Taxe d'habitation	0	0	427	427
1.3- Ressources transférées :	6 236	2 157	13 998	22 391
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	1 954	13 383	15 337
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	5 040	0	0	5 040
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	218	0	4	222
<i>Fonds de concours et subventions</i>	978	203	611	1 792
2- DEPENSES ORDINAIRES	1 507	1 201	16 161	18 869
2.1- Biens et services :	926	1 172	15 803	17 901
<i>Personnel</i>	182	785	7 545	8 512
<i>Autres biens et services</i>	744	387	8 258	9 389
2.2-Intérêts de la dette	581	29	358	968
3- SOLDE ORDINAIRE	5 418	1 196	13 855	20 469
4- INVESTISSEMENT	6 080	1 020	5 593	12 693
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	5	0	2	7
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	159	206	1 880	2 245
7- EXCEDENT	-498	382	10 144	10 028
8- FINANCEMENT :	498	-382	-10 144	-10 028
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 886	89	384	2 359
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-644	-81	-863	-1 588
<i>Variation de l'excédent</i>	-744	-390	-9 665	-10 799

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin août 2026 laisse apparaître une augmentation des ressources de 9,9% et des dépenses ordinaires de 2,8%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 20,5 MMDH et un excédent global de 10 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 39,3 MMDH en augmentation de 9,9% par rapport à fin août 2025. Ceci s'explique principalement par la hausse de 8,2% des recettes transférées et de 19,1% des ressources gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2025	Prévisions 2026	2026	Evol. %
Transférées	20 702	20 611	22 391	8,2%
Gérées par l'Etat	8 223	16 966	8 755	6,5%
Gérées par les collectivités	6 878	12 667	8 192	19,1%
TOTAL	35 803	50 244	39 338	9,9%

1.1-RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales ont atteint 34,7 MMDH, en augmentation de 15% par rapport à leur niveau à fin août 2025, suite à la hausse de 20,8% des impôts directs et de 10% des impôts indirects. A fin août 2025, les recettes fiscales des collectivités territoriales avaient enregistré une augmentation de 3,4% (30.152 MDH contre 29.152 MDH).

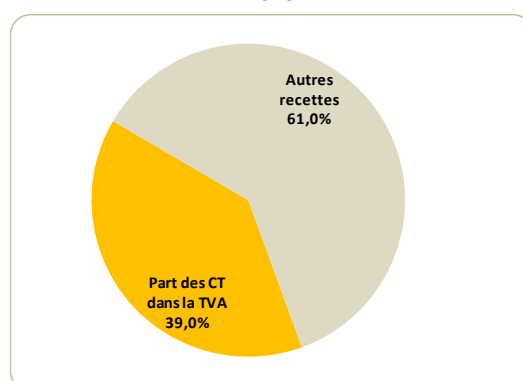
Les recettes fiscales ont constitué 88,1% des recettes globales des collectivités territoriales à fin août 2026.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 22,4 MMDH à fin août 2026 contre 20,7 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 8,2%. Ceci résulte essentiellement de la hausse de 12,2% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (+1.663 MDH) et de 39,1% de la part des régions dans l'IS et l'IR (+1.416 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 39% de leur part dans le produit de la TVA.

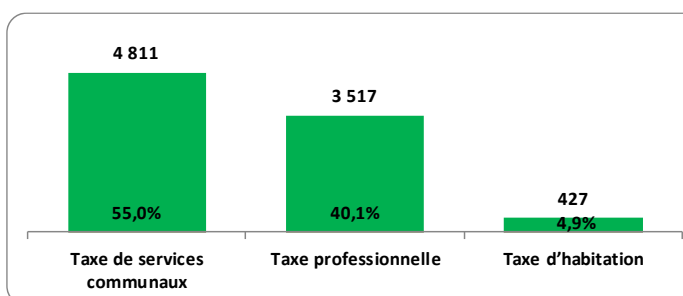
Structure des recettes des collectivités territoriales en 2026



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin août 2026, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 8.755 MDH contre 8.223 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 6,5% provenant, notamment, de la hausse de 7,3% de la taxe de services communaux (+327 MDH) et de 6,7% de la taxe professionnelle (+221 MDH).

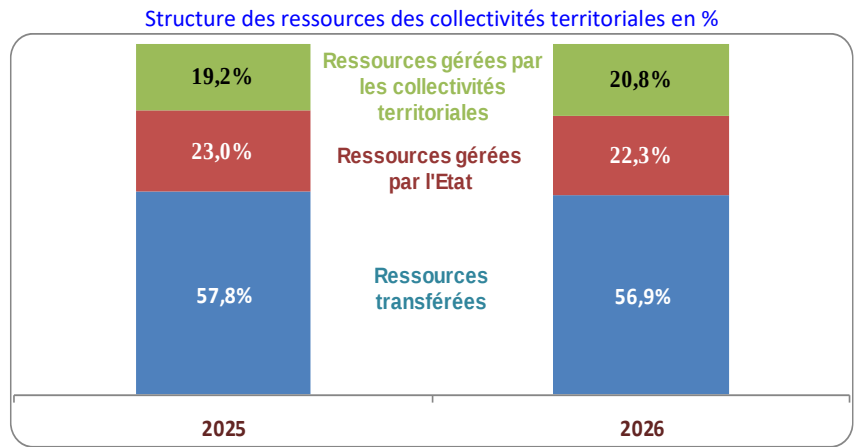
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 8.192 MDH à fin août 2026 contre 6.878 MDH enregistré un an auparavant en hausse de 19,1%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (2.948 MDH), des recettes domaniales (857 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (807 MDH) et de la taxe sur les opérations de construction (712 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin août 2025 et fin août 2026, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales conjuguée à la baisse de la part des ressources transférées et des ressources gérées par l'Etat.



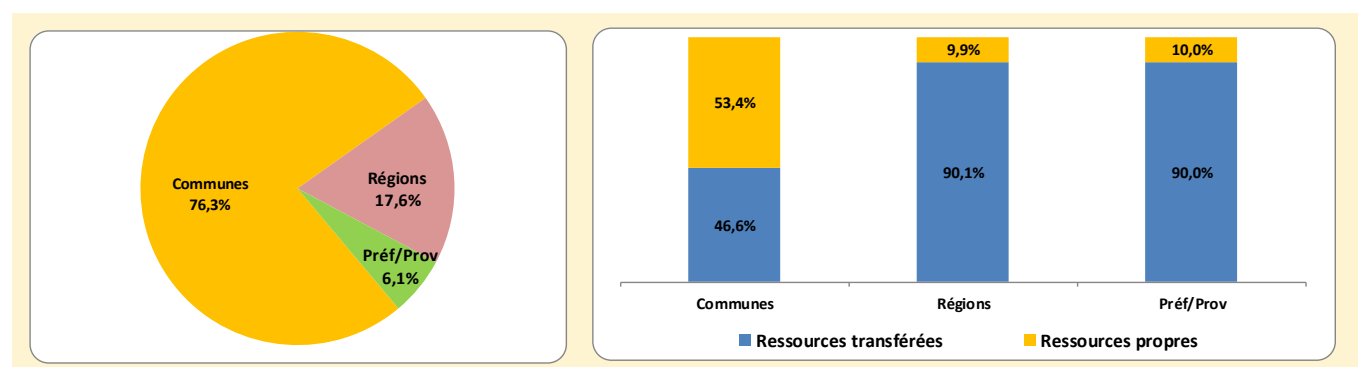
1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 4.669 MDH, en diminution de 17,4% par rapport à leur niveau à fin août 2025, en raison principalement de la baisse de 31,6% des fonds de concours (-665 MDH) et de 63,5% des subventions (-618 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 30 MMDH et représentent 76,3% des recettes globales des collectivités territoriales à fin août 2026.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin août 2026, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 46,6% des recettes des communes contre 90% pour les préfectures et provinces 90,1% pour les régions.



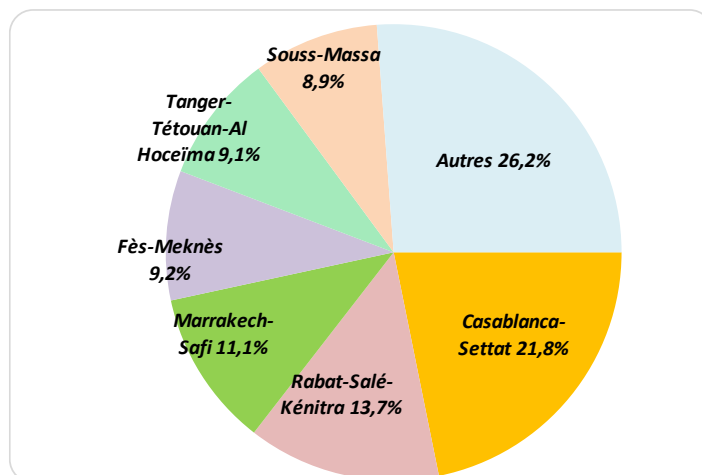
1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵ montre une forte concentration au niveau de six régions avec 73,8% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (8.581 MDH) représentent 21,8% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13,7% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2,2%.

Recettes des CT par région



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	2 185	3 543	2 853	8 581
Rabat-Salé-Kénitra	991	1 733	2 659	5 383
Marrakech-Safi	1 112	851	2 409	4 372
Fès-Meknès	674	584	2 353	3 611
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	902	796	1 883	3 581
Souss-Massa	995	555	1 961	3 511
L'oriental	479	306	1 978	2 763
Béni Mellal-Khénifra	377	266	1 763	2 406
Drâa-Tafilalet	161	76	1 387	1 624
Laâyoune-Sakia El Hamra	159	0	1 453	1 612
Guelmim-Oued Noun	73	44	909	1 026
Dakhla-Oued Ed Dahab	84	1	783	868
TOTAL	8 192	8 755	22 391	39 338

Structure des recettes ordinaires des CT

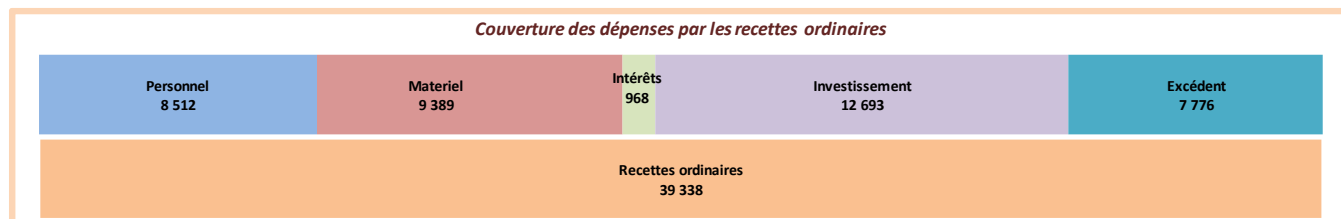
A fin août 2026, les dix principales natures de recettes ci-après représentent 90,2% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 15,3 MMDH, la TVA constitue la première source de recettes des budgets principaux des CT.

Principales natures de recettes des CT à fin Août 2026				
Nature		Recettes en MDH	Evol en %	Structure
1	Part des CT dans le produit de la TVA	15 337	▲ 12,2 %	39,0%
2	Taxe de services communaux	4 811	▲ 7,3 %	12,2%
3	Taxe professionnelle	3 517	▲ 6,7 %	8,9%
4	Part Régions dans IS	3 102	▲ 66,1 %	7,9%
5	Taxe sur les terrains urbains non bâtis	2 948	▲ 46,4 %	7,5%
6	Part Régions dans IR	1 938	▲ 10,3 %	4,9%
7	Fonds de concours	1 437	▼ 31,6 %	3,7%
8	Domaine (recettes domaniales)	857	▲ 69,0 %	2,2%
9	Redevance OTDP communal	807	▲ 5,5 %	2,1%
10	Taxe sur les opérations de construction	712	▲ 10,4 %	1,8%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin août 2026, le taux de couverture des dépenses ordinaires et des dépenses d'investissement par les recettes ordinaires a été de 124,6% contre 126,7% un an auparavant. Ainsi, à fin août 2026, 32,3% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses d'investissement, 23,9% aux dépenses de matériel, 21,6% aux dépenses de personnel et 2,5% aux intérêts de la dette.



Ainsi, les recettes ordinaires des collectivités territoriales ont couvert la totalité des dépenses émises au titre de leurs budgets principaux. Le reliquat, soit 19,8%, représente un excédent.

2- DEPENSES

A fin août 2026, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 33,2 MMDH, en hausse de 10,6% par rapport à leur niveau à fin août 2025. Elles se composent à hauteur de 56,9% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin août 2026, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 18,9 MMDH, soit une augmentation de 2,8% en raison de la hausse de 3% des dépenses des autres biens et services (+274 MDH) et de 3,1% des dépenses de personnel (+256 MDH).

DEPENSES ORDINAIRES					
	2025	Prévisions 2026	2026	Réalisation	Variation
Personnel	8 256	14 833	8 512	57%	3,1%
Autres biens et services	9 115	23 424	9 389	40%	3,0%
Intérêts dette	982	1 192	968	81%	-1,4%
TOTAL	18 353	39 449	18 869	48%	2,8%

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin août 2026 ont atteint 8.512 MDH contre 8.256 MDH à fin août 2025, soit une hausse de 3,1% (+256 MDH). Les salaires représentent 45,1% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 55,5% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 9.389 MDH à fin août 2026, en augmentation de 3% par rapport à fin août 2025 (+274 MDH). Elles sont constituées pour 58,5% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 968 MDH à fin août 2026 en diminution de 1,4% par rapport à fin août 2025 (-14 MDH).

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin août 2026 a dégagé un solde ordinaire positif de 20,5 MMDH contre un solde ordinaire positif de 17,5 MMDH un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

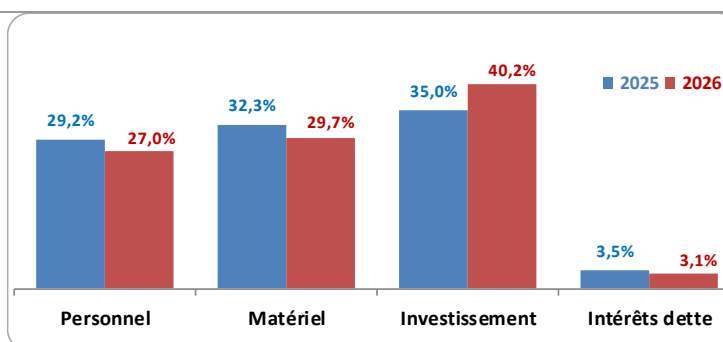
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 12,7 MMDH à fin août 2026 contre 9.894 MDH à fin août 2025, soit une augmentation de 28,3% (+2.799 MDH).

Cette augmentation s'explique notamment par la hausse des émissions au titre des programmes nationaux (+1.250 MDH), des acquisitions immobilières (+667 MDH) et des projets intégrés (+519 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2025	Prévisions 2026	2026	Taux de réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	1 484	15 689	1 568	10%	5,7%
Projets intégrés⁶	1 456	10 571	1 975	19%	35,6%
Acquisitions immobilières	472	9 405	1 139	12%	141,3%
Acquisitions mobilières⁷	323	2 655	448	17%	38,7%
Programmes nationaux⁸	4 066	17 582	5 316	30%	30,7%
Subventions	2 093	8 426	2 247	27%	7,4%
TOTAL	9 894	64 328	12 693	20%	28,3%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin août 2025 et fin août 2026 fait ressortir la hausse de la part des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de personnel, de la part des dépenses de matériel et de la part des charges en intérêts de la dette.

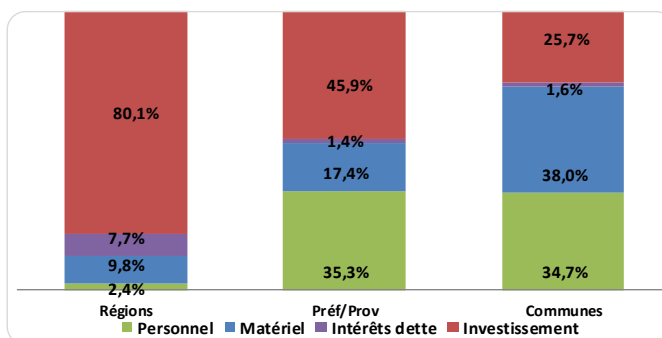
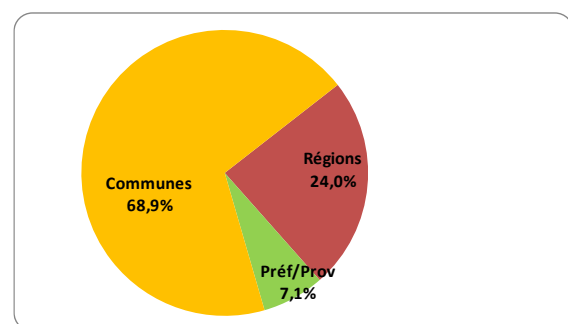


2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 21,8 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses des collectivités territoriales (dépenses ordinaires et dépenses d'investissement) est de 68,9% à fin août 2026.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin août 2026 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (34,7%) et des préfectures et provinces (35,3%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 80,1% des dépenses d'investissement, 9,8% des dépenses de matériel, 7,7% des charges en intérêts de la dette et de 2,4% des dépenses de personnel.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

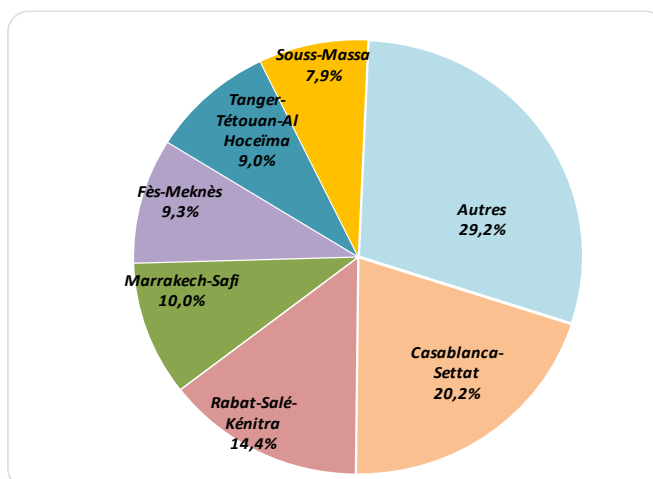
2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

Dépenses des CT par région

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 70,7% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (6.367 MDH) représentent 20,2% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Guelmim-Oued Noun représentent 3,4% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	1 563	2 117	161	2 526	6 367
Rabat-Salé-Kénitra	1 105	1 441	68	1 922	4 536
Marrakech-Safi	966	1 008	26	1 155	3 155
Fès-Meknès	966	1 002	92	879	2 939
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	766	1 224	86	752	2 828
Souss-Massa	672	533	153	1 129	2 487
L'oriental	734	625	80	665	2 104
Béni Mellal-Khénifra	592	463	103	904	2 062
Drâa-Tafilalet	363	243	43	751	1 400
Laâyoune-Sakia El Hamra	442	373	79	454	1 348
Dakhla-Oued Ed Dahab	114	185	65	910	1 274
Guelmim-Oued Noun	229	175	12	646	1 062
TOTAL	8 512	9 389	968	12 693	31 562

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin août 2026 des soldes positifs de 7 MDH et 2.245 MDH respectivement contre des soldes positifs de 13 MDH pour les budgets annexes et de 2.044 MDH pour les comptes spéciaux à fin août 2025.

4- EXCEDENT

La situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 10 MMDH à fin août 2026 contre un excédent global de 9.613 MDH enregistré un an auparavant.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin août 2026 a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.588 MDH et la reconstitution des excédents pour 10,8 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin août 2026, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 73 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2026 (10 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2026 et non payées.

Le reliquat constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 64,7% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin Août 2026

